

Trois cent soixante-seizième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 19 août 2013, à 20 h.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Jacques Hémond
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Urbaniste stagiaire et aménagiste	M. Frédéric Marcotte
Chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie	Mme Dominique Ratté
Chargée de projets et agente de développement rural	Mme Julie Coulombe
Responsable des programmes de rénovation et inspection	Mme Hélène Ménard
Agent de développement loisirs	M. Steve Pelletier

Un (1) citoyen est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Hugues Grimard.

2013-08-8520

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout du point 18.2.4 Salon de diversification agricole, Saint-Camille:

1. PRIÈRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013
4. INVITÉS
5. DEMANDES DE CITOYENS
6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS
 - 6.1 Calendrier des activités – août et septembre 2013
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Loisirs
 - 7.1.1 Bilan des camps de jour été 2013
 - 7.1.2 Bilan projet équipements sportifs dans les SAE
 - 7.1.3 Bilan programme Bon départ printemps-été 2013 et ouverture de la session automne-hiver 2013-2014
 - 7.2 Vita Sources
 - 7.2.1 Vita Sources – États des revenus et dépenses au 31 mai 2013
 - 7.2.2 Vita Sources – Liste des chèques du 1^{er} mai au 31 mai 2013
 - 7.2.3 Vita Sources – États des revenus et dépenses au 30 juin 2013
 - 7.2.4 Vita Sources – Liste des chèques du 1^{er} juin au 30 juin 2013
 - 7.2.5 Vita Sources – Entente 2013-2014
 - 7.3 Avenir d'enfants
 - 7.3.1 Avenir d'enfants – États des revenus et dépenses au 31 mai 2013
 - 7.3.2 Avenir d'enfants – Liste des chèques du 1^{er} mai au 31 mai 2013
 - 7.3.3 Avenir d'enfants – États des revenus et dépenses au 30 juin 2013
 - 7.3.4 Avenir d'enfants – Liste des chèques du 1^{er} juin au 30 juin 2013
 - 7.3.5 Avenir d'enfants – Entente 2013-2014

- 7.4 Piste cyclable
- 7.5 Culture
- 8. CORRESPONDANCE
 - 8.1 Demande d'appui
 - 8.1.1 Ville d'Amqui, Opposition au transport de déchets radioactifs liquides sur les chemins publics
 - 8.1.2 MRC Haut Saint-François, Préfet élu au suffrage universel, demande d'accès au libre choix
 - 8.1.3 Christine Moore députée Abitibi-Témiscamingue, Projet de loi C-504 Loi sur l'appui aux pompiers volontaires
 - 8.1.4 MRC Avignon, appui à la MRC de Témiscamingue relativement à la nouvelle norme exigée «Examen pratique pour pompier I et II»
 - 8.1.5 Ville Vaudreuil-Dorion, Pétition pour diminution de la vitesse des trains en milieu urbain
 - 8.1.6 MRC Maskoutains, Feux de véhicule
 - 8.2 À titre de renseignements
 - 8.2.1 Société d'habitation du Québec – Programme RénoVillage
- 9. RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
 - 9.1 Ruralité
 - 9.1.1 Pacte rural – volet supralocal LI-2013 : Viens t'amuser j'ai une place pour toi (2)
 - 9.1.2 Pacte rural – Volet supralocal LII-2013 : Un mardi pour toi – un mardi pour moi
 - 9.1.3 Pacte rural – Volet supralocal XLII-2013 : Atelier du Mont-Ham
 - 9.1.4 Politique nationale de la ruralité 2007-2014 – pacte rural salaire 2013-2014 agente de développement rural, engagement financier de la MRC des Sources
 - 9.2 Développement social
 - 9.3 Développement local
 - 9.4 Université rurale québécoise 2013
 - 9.5 Parc régional du Mont-Ham - Information
 - 9.5.1 Avis de motion, règlement 203-2013 déterminant l'emplacement d'un Parc régional sur le territoire de la MRC des Sources
 - 9.5.2 Projet de règlement 203-2013 déterminant l'emplacement du Parc régional du Mont-Ham
- 10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 Schéma d'aménagement
 - 10.2 Dossier aménagement
 - 10.3 Programme d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
- 11. POSTE DE POLICE
 - 11.1 Ministère de la Sécurité publique – Entente Sûreté du Québec, échéance 10 juillet 2014
- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 12.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 12.1.1 Examen pratique Pompier I et II
 - 12.2 Comité de sécurité publique (CSP)
 - 12.2.1 Règlements uniformisés
 - 12.2.2 Fonds culture et sentiment d'appartenance des jeunes de la MRC des Sources – Appel de projets
 - 12.3 Sécurité routière
 - 12.3.1 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) – Cahier de charges et appel d'offres public
 - 12.3.2 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) – Formation du comité de sélection
- 13. ENVIRONNEMENT
 - 13.1 Site d'enfouissement (LES)
 - 13.1.1 LES – États des revenus et dépenses au 30 juin 2013
 - 13.1.2 LES – États des revenus et dépenses au 31 juillet 2013
 - 13.1.3 LES – Liste des chèques du 1^{er} juillet au 31 juillet 2013
 - 13.1.4 Séance d'information publique du 3 juillet 2013
 - 13.2 Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 13.3 Eau
 - 13.3.1 RIRPTL – Mobilisation acteurs municipaux bassin versant Trois-Lacs
 - 13.4 Récupération
- 14. DEMANDE DE CITOYENS
- 15. MRC FINANCES
 - 15.1 MRC – États des revenus et dépenses au 30 juin 2013

- 15.2 MRC – Liste des chèques du 1^{er} juin au 30 juin 2013
- 15.3 MRC – États des revenus et dépenses au 31 juillet 2013
- 15.4 MRC – Liste des chèques du 1^{er} juillet au 31 juillet 2013
- 15.5 MRC – Indicateurs de gestion 2012
- 16. MRC RESSOURCES HUMAINES
 - 16.1 Embauche au poste de contrôleur financier
- 17. MRC ADMINISTRATION
 - 17.1 Porteurs de dossiers, nomination des délégués comité du barrage Denison
- 18. MRC IMMEUBLE
 - 18.1 Ratification – Mandat architecte, réalisation plans préliminaires, Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
 - 18.2 Diversification économique de la MRC des Sources :
 - 18.2.1 Étude d'opportunité métaux à Wotton
 - 18.2.2 Étude de faisabilité création d'une œuvre lumineuse dans le puits minier de la mine Jeffrey, Asbestos
 - 18.2.3 Étude de potentiel de développement Ville de Danville
 - 18.2.4 Salon de diversification agricole, Saint-Camille
- 19. TRANSPORT COLLECTIF
- 20. VARIA
- 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

2013-08-8521

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉ

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – août et septembre 2013

Le calendrier des rencontres pour les mois d'août et septembre 2013 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

BILAN DES CAMPS DE JOUR ÉTÉ 2013

L'agent de développement des loisirs, M. Steve Pelletier, dresse un bilan des camps de jour de l'été 2013. Il mentionne que pour cette année, le Conseil sport loisir de l'Estrie n'offrait pas la formation des animateurs. Aussi, l'agent de

développement des loisirs de la MRC a développé une nouvelle formation, mieux adaptée à la réalité de la MRC, à moindre coût, et ainsi assurer la pérennité de cette formule. Au total, ce sont 31 animateurs sur 33 qui ont reçu la formation. De plus, un soutien financier de 600 \$ de Vita Sources a permis de défrayer le salaire des deux formateurs adjoints.

BILAN PROJET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES SAE

L'agent de développement des loisirs, M. Steve Pelletier, mentionne que de nouveaux équipements sportifs, tels le *kinball*, *DBL-ball* et des buts de soccer portatifs, ont été mis à la disposition pour les camps de jour. Les animateurs avaient reçu, lors de leur formation, une démonstration de l'utilisation de ces nouveaux équipements.

BILAN PROGRAMME BON DÉPART PRINTEMPS-ÉTÉ 2013 ET OUVERTURE DE LA SAISON AUTOMNE-HIVER 2013-2014

L'agent de développement des loisirs, M. Steve Pelletier, présente le bilan du programme Bon départ. Il mentionne que le budget pour 2013 était de 5 200 \$. Pour la session printemps-été 2013, 23 enfants ont bénéficié du programme pour un total de 2 679 \$. M. Pelletier invite les familles à présenter une demande pour la session automne-hiver 2013-2014.

VITA SOURCES

2013-08-8522

VITA SOURCES

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 31 mai 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 31 mai 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-08-8523

VITA SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} MAI AU 31 MAI 2013

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201300079 à 201300090 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 18 184,55 \$.

Adoptée.

2013-08-8524

VITA SOURCES

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 30 juin 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 30 juin 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-08-8525

VITA SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2013

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201300091 à 201300114 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 32 874,02 \$.

Adoptée.

2013-08-8526

VITA SOURCES – PROTOCOLE D'ENTENTE 2013-2014

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre d'entente de Québec en forme en date du 26 juin 2013 avisant la MRC d'une aide financière de 232 000 \$ pour 2013-2014, afin de soutenir les interventions du regroupement de partenaires Vita Sources dans la MRC ;

CONSIDÉRANT l'offre de Québec en forme de participer pour une dixième année au programme d'activités physiques en lien avec les objectifs de Québec en forme;

CONSIDÉRANT que le Comité d'action locale (CAL) de la MRC des Sources a désigné la MRC des Sources comme mandataire pour demander une aide financière à Québec en forme;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire continuer à offrir le programme d'activités physiques sur son territoire et accepte de conclure à cette fin l'entente avec Québec en forme;

CONSIDÉRANT que ladite entente est pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, et qu'un montant de 10 000 \$ sera versé par Québec en forme à titre d'honoraires pour la prestation des services décrits à l'article 3 de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à signer le protocole d'entente 2013-2014 avec Québec en forme.

Adoptée.

AVENIR D'ENFANTS

2013-08-8527

AVENIR D'ENFANTS

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 mai 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 mai 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-08-8528

AVENIR D'ENFANTS

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} MAI AU 31 MAI 2013

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201300090 à 201300106 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 11 543,01 \$.

Adoptée.

2013-08-8529

AVENIR D'ENFANTS

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 juin 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 juin 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-08-8530

AVENIR D'ENFANTS

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2013

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201300107 à 201300121 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 20 508,25 \$.

Adoptée.

2013-08-8531

AVENIR D'ENFANTS – PROTOCOLE D'ENTENTE 2013-2014

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre d'entente d'Avenir d'enfants en date du 17 juin 2013 informant la MRC d'une aide financière de 189 565 \$ pour 2013-2014, afin de soutenir les interventions du regroupement Les Partenaires de la petite enfance de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'Avenir d'enfants a pour mission de soutenir des projets de communautés locales visant le développement global de l'enfant, de la conception à 5 ans, afin de favoriser une entrée scolaire réussie ;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de la mise en œuvre du plan d'action d'Avenir d'enfants ne revient pas à l'organisme subventionné mais bien à l'ensemble des partenaires de la Table qui signent une déclaration d'engagement au regard du plan d'action ;

CONSIDÉRANT que pour son mandat, la MRC des Sources recevra d'Avenir d'enfants, pour l'exercice financier débutant le 1^{er} juillet 2013 et se terminant le 30 juin 2014, la somme de 7 947 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Rachid El Idrissi, à signer le protocole d'entente 2013-2014 avec Avenir d'enfants.

Adoptée.

PISTE CYCLABLE

Aucun sujet.

CULTURE

Aucun sujet.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

2013-08-8532

VILLE D'AMQUI – OPPOSITION TRANSPORT DE DÉCHETS RADIOACTIFS LIQUIDES SUR LES CHEMINS PUBLICS

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 2013-340 de la Ville d'Amqui concernant un appui relativement à l'opposition du transport de déchets radioactifs liquides sur les chemins publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la Ville d'Amqui qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT que le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

CONSIDÉRANT que ces livraisons pourraient débiter dès le mois d'août 2013;

CONSIDÉRANT que jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

CONSIDÉRANT que la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

CONSIDÉRANT qu'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

CONSIDÉRANT que les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

CONSIDÉRANT que les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

CONSIDÉRANT que la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

CONSIDÉRANT que ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

CONSIDÉRANT que les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

CONSIDÉRANT que la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

CONSIDÉRANT que le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

CONSIDÉRANT que le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

CONSIDÉRANT que tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Leclerc, appuyé par M. Jean-François Guay

Que la Ville d'Amqui s'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;

Que la Ville d'Amqui exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;

Que la Ville d'Amqui exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

Adoptée.

**MRC HAUT SAINT-FRANÇOIS – PRÉFET ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL,
DEMANDE D'ACCÈS AU LIBRE CHOIX**

La MRC des Sources ne donne pas suite à cette demande d'appui.

2013-08-8533

**CHRISTINE MOORE DÉPUTÉE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – PROJET DE LOI
C-504 LOI SUR L'APPUI AUX POMPIERS VOLONTAIRES**

CONSIDÉRANT la réception de la lettre datée du 17 juin 2013 de Mme Christine Moore, députée Abitibi-Témiscamingue, concernant un appui relativement au projet de loi C-504, Loi sur l'appui aux pompiers volontaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la pétition de Mme Christine Moore à la Chambre des Communes du Canada qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT que les pompiers volontaires (entendu «à temps partiel» au Québec) sont un élément critique de la sécurité incendie et fournissent un service essentiel aux petites et moyennes municipalités du Canada ;

CONSIDÉRANT que beaucoup de communautés peinent à maintenir une équipe de sécurité incendie complète ; et particulièrement à réunir leur force d'attaque en journée due à l'impossibilité de certains pompiers de quitter leur travail ;

CONSIDÉRANT que les pompiers volontaires ont aussi un emploi permanent et qu'ils rencontrent parfois des difficultés à accommoder leurs multiples responsabilités ;

CONSIDÉRANT que remplacer les pompiers volontaires par des pompiers professionnels n'est pas une option dans ces communautés, qui n'auraient tout simplement pas les moyens ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi C-504, dont la Chambre des Communes est actuellement saisie, propose une solution réaliste et responsable pour aider les communautés à maintenir un service de sécurité incendie effectif en tout temps.

Nous, soussignés, citoyens du Canada, demandons à la Chambre des Communes du Canada :

D'adopter le projet de loi C-504, pour faciliter le maintien et l'efficacité des services incendies de petites et moyennes communautés qui dépendent entièrement de l'engagement des pompiers appelés sur une base volontaire.
Adoptée.

MRC D'AVIGNON – APPUI À LA MRC DE TÉMISCAMINGUE RELATIVEMENT À LA NOUVELLE NORME EXIGÉE «EXAMEN PRATIQUE POUR POMPIER I ET II»

La MRC des Sources ne donne pas suite à cette demande d'appui.

2013-08-8534

VILLE VAUDREUIL DORION – PÉTITION POUR DIMINUTION DE LA VITESSE DES TRAINS EN MILIEU URBAIN

CONSIDÉRANT la réception de la lettre datée du 17 juillet 2013 de la Ville de Vaudreuil Dorion concernant une pétition relativement à la diminution de la vitesse des trains en milieu urbain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources signe la pétition pour la diminution de la vitesse des trains en milieu urbain qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la terrible catastrophe ferroviaire survenue le 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic au Québec, la Ville de Vaudreuil Dorion, de concert avec un groupe de citoyens, demande au gouvernement du Canada de légiférer, en autres, pour une diminution de la vitesse des trains qui traversent les zones urbaines. Le grand nombre de convois, la proximité des immeubles, le type de marchandises transportées, la vitesse à laquelle roulent les trains sont des préoccupations réelles pour les citoyens et les administrations municipales ;

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada mentionnait que la sécurité est la priorité absolue de Transports Canada ;

CONSIDÉRANT que le ministre a demandé à Transports Canada d'examiner tout autre moyen qui permettrait d'accroître la sécurité ferroviaire au Canada au cours des semaines, des mois et des années à venir

CONSIDÉRANT l'enquête en cours du Bureau de la sécurité des transports du Canada ;

CONSIDÉRANT que les accidents ferroviaires peuvent causer d'importants dommages à la population et à l'environnement ;

CONSIDÉRANT que 71 % des accidents ferroviaires au cours de l'année 2011 ont mis en cause des trains de marchandises ;

Pour ces considérations, les citoyens veulent se sentir en sécurité dans leur collectivité.

Cette pétition s'adresse au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada.

Nous, signataires de cette pétition, demandons que le gouvernement du Canada décrète une limite de vitesse inférieure à 60 km/h (37 mph) pour tout convoi ferroviaire traversant les zones urbaines.

Que cette limite de vitesse soit révisée à la baisse s'il s'agit d'un convoi comportant des produits de matières dangereuses pouvant causer des torts à la population ou à l'environnement ;

Que les recommandations du Bureau de la sécurité des transports soient suivies et appliquées par le gouvernement du Canada afin d'éliminer ou de réduire les lacunes en matière de sécurité.

Adoptée.

2013-08-8535

MRC MASKOUTAINS – FEUX DE VÉHICULE

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 13-07-216 de la MRC Maskoutains concernant un appui à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot relativement aux feux de véhicule – demande à la Société de l'assurance automobile du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC Maskoutains qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT que la vie, la sécurité et la protection des personnes sont une priorité pour la MRC et les municipalités qui en font partie;

CONSIDÉRANT que tout citoyen bénéficie des services de sécurité, où qu'il soit sur le territoire, non seulement de la MRC des Maskoutains mais aussi hors de ce territoire;

CONSIDÉRANT la présence de voies de communication de juridiction provinciale sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le coût des services offerts par les services de sécurité incendie locaux ne sont pas remboursés entièrement par la Société d'assurance-automobile du Québec;

CONSIDÉRANT que les compagnies d'assurances n'acceptent plus d'indemniser les municipalités pour la partie non remboursée de ces sommes par la SAAQ;

CONSIDÉRANT que les municipalités assument donc la plus grande partie des coûts liés à ces services, et ce, à l'égard de tout accident de la route qui survient sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT que la MRC estime que ces coûts d'intervention devraient être défrayés intégralement par l'ensemble de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a, lors de la séance ordinaire du 7 mai 2013, demandé à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) de modifier sa réglementation actuelle pour que l'ensemble des coûts de l'opération soit intégralement remboursé à la municipalité, tel qu'il appert de sa résolution numéro 124-05-2013;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Sécurité incendie et civile formulée lors de la réunion du 6 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe, Appuyée par M. le conseiller Pierre St-Onge,

Il est résolu

D'APPUYER la résolution numéro 124-05-2013 adoptée par le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot lors de la séance ordinaire du 7 mai

2013 et de demander à la Société de l'assurance automobile du Québec de modifier sa réglementation actuelle afin que les coûts d'opération reliés un événement qui implique la désincarcération soient remboursés intégralement à ou aux municipalités concernées.

Adoptée.

CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – PROGRAMME RÉNOVILLAGE

La responsable des programmes de rénovation et inspection, Mme Hélène Ménard, informe les membres du conseil de la réception d'une lettre, datée du 18 juin 2013, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire par laquelle elle informe que des sommes sont à nouveau disponibles dans le cadre du programme RénoVillage, offert par la Société d'habitation du Québec. Une enveloppe de 90 000 \$ est allouée pour la programmation 2013-2014.

2013-08-8536

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – PROGRAMME DE RÉPARATIONS D'URGENCE (PRU)

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 16 août 2013 de la Direction de l'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec informant la MRC des Sources que le budget 2013-2014 du programme de Réparations d'urgence (PRU) est épuisé;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC des Sources, deux (2) dossiers sont préautorisés en date du 16 août 2013;

CONSIDÉRANT que quatre (4) dossiers sont prêts pour l'étape de pré-autorisation;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources fait l'engagement de sept (7) dossiers PRU en moyenne par année;

CONSIDÉRANT l'importance du programme PRU et de sa particularité sur le territoire de la MRC des Sources permettant de devancer la liste d'attente du programme RénoVillage;

CONSIDÉRANT la dégradation des résidences exigeant des travaux urgents suite à la pluie qu'a connu la MRC cet été où les infiltrations d'eau dans les résidences ont été très nombreuses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources demande à la Société d'habitation du Québec, Direction de l'amélioration de l'habitat, de revoir leur décision concernant l'arrêt du programme de Réparations d'urgence (PRU) sur le territoire de la MRC des Sources et de permettre à nouveau l'obtention de subvention pour au moins quatre (4) dossiers pour l'année 2013-2014.

Adoptée.

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL

PROJET : VIENS T'AMUSER J'AI UNE PLACE POUR TOI (2)

PROJET LI-2013

Ce projet est retiré.

2013-08-8537**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL****PROJET : UN MARDI POUR TOI, UN MARDI POUR MOI !****PROMOTEUR : DÉFI HANDICAP****PROJET LII-2013**

CONSIDÉRANT le projet LII-2013 : Un mardi pour toi, un mardi pour moi ! présenté par Défi handicap dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à permettre un répit aux familles vivant avec une personne handicapée et d'accueillir une clientèle plus diversifiée en faisant l'achat d'un lit motorisé et d'un levier motorisé afin de faciliter les déplacements;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention s'élève à un montant de 1 995 \$ au Pacte rural – volet supralocal et qu'il s'agit d'un projet totalisant un investissement de 3 345 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet se réalise grâce à la collaboration du CRDI-TED Estrie puisque ce dernier met à disposition ses locaux situés à Asbestos dans le secteur Saint-Barnabé;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations : *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations et Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte le projet LII-2013 : Un mardi pour toi, un mardi pour moi ! présenté par Défi handicap pour un montant maximum de 1 995 \$, ou correspondant à un apport maximal de 60 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet supralocal;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (997,50 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (997,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (997,50 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (598,50 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (399,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé et de définir les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-08-8538**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL****PROJET : ATELIER DU MONT HAM****PROMOTEUR : DÉVELOPPEMENT DU MONT HAM****(Projet XLII-2013)**

CONSIDÉRANT la résolution 2013-03-8260 qui stipule que la MRC des Sources reportait la décision de ce projet à une séance ultérieure et que le

conseiller du CLD au secteur touristique et culturel, M. Marc Cantin, soit mis à contribution pour accompagner le promoteur dans l'élaboration de ce projet;

CONSIDÉRANT que les améliorations apportées sont nécessaires à la réussite du projet;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 44 168,80 \$ effectuée par Développement du Mont Ham auprès du Pacte rural – volet supralocal pour un investissement total de 55 211 \$;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à faire la construction d'un atelier de travail aux abords des pistes afin d'en faciliter l'entretien;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a procédé à l'analyse de la demande et que le projet a été accueilli positivement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet XLII-2013: Atelier du mont Ham présenté par le Développement du Mont Ham pour un montant maximum de 44 168,80 \$, ou correspondant à un apport maximal de 80 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet supralocal;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (22 084,40 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (22 084,40 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (22 084,40 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (13 250,64 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (8 833,76 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-08-8539

PACTE RURAL

SALAIRE 2013-2014 DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

ENGAGEMENT FINANCIER DE LA MRC DES SOURCES ET ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL RÉVISÉ 2007-2014

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le 6 décembre 2006 la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, laquelle s'inscrit dans la volonté gouvernementale de privilégier un développement endogène des milieux ruraux et que ladite politique est axée sur l'adhésion des collectivités rurales à une approche fondée sur la responsabilité partagée, la confiance mutuelle ainsi que sur la souplesse et l'autonomie d'action;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec identifie les municipalités régionales de comté (MRC) pour que s'effectue la mise en application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le Pacte rural 2007-2014 s'applique sur le territoire de la MRC des Sources pour l'ensemble de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a pris connaissance du Pacte rural proposé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'engage à embaucher un agent de développement rural et à défrayer en 2013-2014 au moins l'équivalent du

ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit 28 154 \$ comme le prévoit la clause 4.F de la convention intervenue entre le MAMROT et la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan de travail du Pacte rural le 28 novembre 2007 auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT l'article 4 (E) de l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC des Sources le 27 février 2007, engageant la MRC à actualiser, à adopter et à déposer auprès du ministre un plan de travail révisé annuellement ;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année, la Ville de Danville a adopté sa planification 2012-2015 qui doit être incluse dans le plan de travail 2007-2014;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année, les modalités de versement des sommes du Pacte rural sont demeurées les mêmes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE la MRC des Sources accepte les conditions et les engagements décrits dans le Pacte rural 2007-2014;

QUE la MRC des Sources s'engage à investir au moins 28 154 \$ pour contribuer financièrement aux frais salariaux et de fonctionnement inhérents à la fonction d'agent de développement rural;

QUE la MRC des Sources adopte le Plan de travail révisé 2007-2014 et que ce dernier soit acheminé à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Aucun sujet.

UNIVERSITÉ RURALE QUÉBÉCOISE 2013

La chargée de projets et agente de développement rural, Mme Julie Coulombe, informe les membres du conseil que l'URQ a reçu plus de 250 inscriptions pour son évènement qui aura lieu dans la semaine du 9 au 13 septembre. Pour la journée de clôture, le vendredi 13 septembre, la MRC des Sources recevra près de la moitié des participants restants cette journée au Club de Golf Royal Estrie. De plus, l'hébergement dans les hôtels et auberges de la MRC des Sources sera très achalandé durant cette semaine. Le préfet, M. Grimard, demande la collaboration de tous afin de bien accueillir les participants pour faire rayonner la région durant cet évènement.

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

2013-08-8540

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 203-2013 - DÉTERMINANT L'EMPLACEMENT D'UN PARC RÉGIONAL SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES SOURCES

Le conseiller M. Benoît Bourassa donne avis de motion qu'à une prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer un Règlement pour la détermination de l'emplacement d'un parc régional sur le territoire de la MRC des Sources conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec L.R.Q. [chapitre C-27.1].

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du présent règlement lors de son adoption, une copie du Projet de règlement a été remise aux membres du conseil avec les documents de la séance. La copie du Projet de règlement jointe au présent avis de motion en fait partie intégrante.

Adoptée.

2013-08-8541

PROJET DE RÈGLEMENT 203-2013 - DÉTERMINANT L'EMPLACEMENT D'UN PARC RÉGIONAL SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que le mont Ham est l'un des principaux éléments récréo-touristique à caractère régional de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire consolider cet attrait majeur qu'est le mont Ham, entre autres en permettant que soit bonifiée l'offre de façon à attirer de nouveaux visiteurs;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire aussi que soient rendues plus accessibles les terres situées aux alentours du Mont Ham, de la Forêt Ham et du lac à la Truite, particulièrement pour des fins récréo-touristique;

CONSIDÉRANT qu'en date du 28 novembre 2007, la MRC des Sources déclarait officiellement son intention, via la résolution 2007-11-6131, de créer un parc régional avec l'objectif de mettre en valeur le potentiel récréotouristique majeur et de conserver le patrimoine naturel sur le secteur retenu pour les fins de ce dit parc régional ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, en concertation avec les intervenants du milieu, travaillent depuis plusieurs années à créer le Parc régional du mont-Ham sur le territoire désigné dans le respect des procédures du Cadre de référence pour la création de Parcs régionaux du gouvernement du Québec et que plusieurs investissements y ont d'ores et déjà été réalisés;

CONSIDÉRANT que conformément au Cadre de référence gouvernemental pour la création des parcs régionaux, la MRC des Sources a adopté un plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du mont-Ham par la résolution 2012-04-7993 et que ce dernier est en cour de révision à la suite des recommandations du comité interministériel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), toute municipalité régionale de comté peut, par règlement, déterminer l'emplacement d'un parc régional, qu'elle soit propriétaire ou non de l'assiette de ce parc ;

CONSIDÉRANT que, toujours dans le respect des étapes inscrites dans le Cadre de référence gouvernemental pour la création de parcs régionaux, la détermination des limites officielles d'un parc régional sur le territoire de la MRC des Sources est une étape essentielle pour l'obtention du statut de parc régional et la signature de l'entente à portée générale avec le Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources estime que la création d'un parc régional sur les secteurs identifiés au Plan 1 mis en annexe du présent règlement constitue la meilleure façon de développer le secteur du mont-Ham, du lac à la Truite et de la Forêt Ham en préservant le potentiel récréo-touristique et le patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT que conformément au 4e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), un avis de motion a été donné et affiché préalablement à l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard dix jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de déterminer l'emplacement d'un parc régional sur le territoire de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

Le Conseil de la MRC des Sources décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Désignation du Parc régional

Un parc régional désigné sous le vocable « Parc régional du mont Ham » est créé et l'emplacement dudit parc est déterminé selon la description prévue à l'article 3 du présent règlement.

ARTICLE 3 Localisation du Parc régional

L'emplacement du Parc régional du mont Ham, déterminé par la MRC en vertu de l'article 2, est celui apparaissant au plan mis en annexe 1 et aux descriptions techniques mis en annexe 2 au présent règlement.

Le Parc régional du mont Ham est constitué de deux zones distinctes à même le plan provisoire d'aménagement et de gestion, soit la zone de récréation principale (Portion ouest et portion centrale) et la zone d'aménagement différée (ZAD) (portion est).

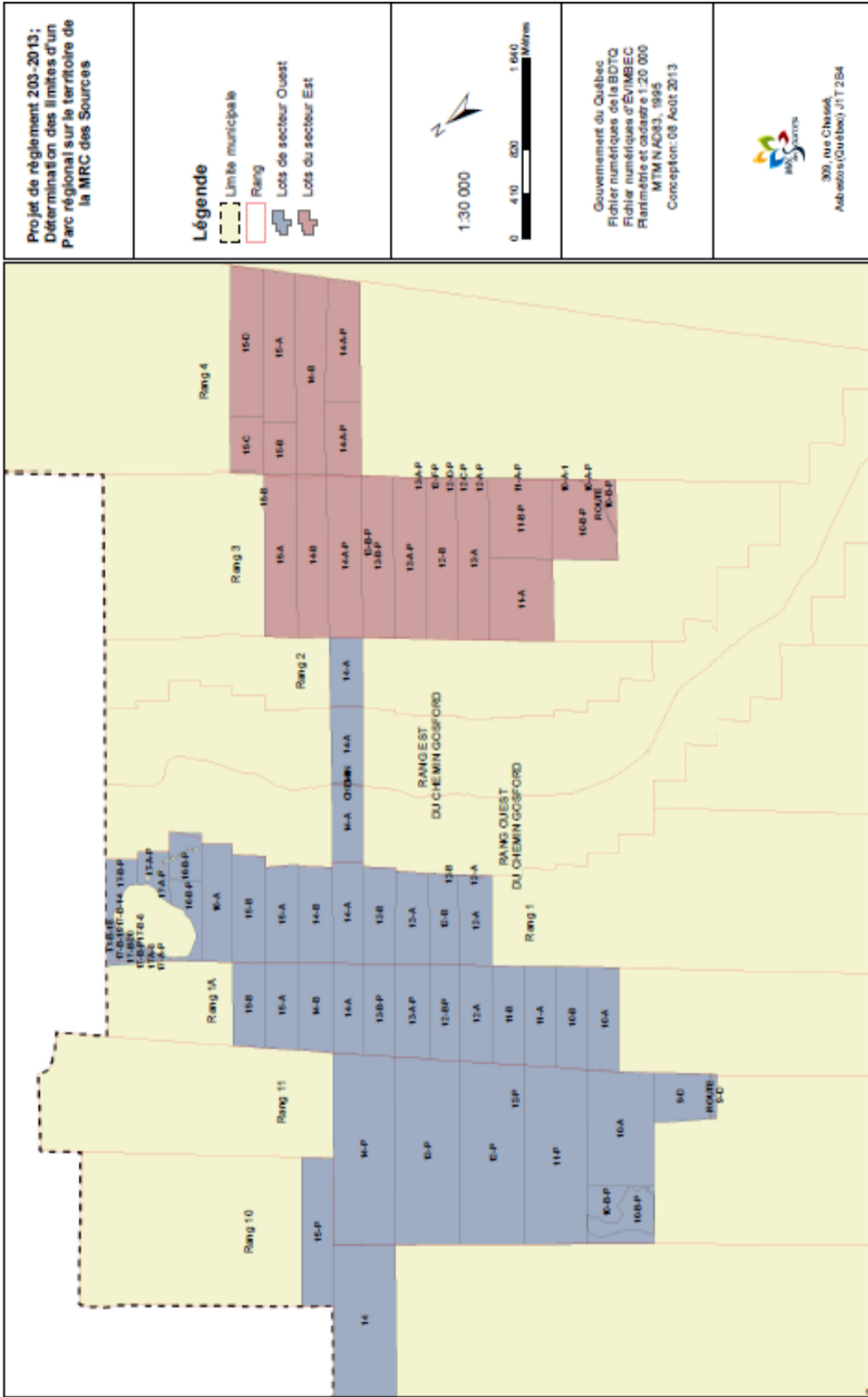
ARTICLE 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Hughes Grimard
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoption du projet de règlement :	19 août 2013
Avis de motion donné le :	19 août 2013
Avis public :	28 août 2013
Adoption du règlement :	
Entrée en vigueur :	



Identification des secteurs

SECTEUR EST	
LOTS VISÉS	15-A, 14-B, 14-A-P, 13-B-P, 13-A-P, 12-B, 12-A, 11-A, 11-B-P, 10-B-P Rang 3 15-A, 15-B, 15-C, 15-D, 14-B, 14-A-P Rang 4 14-A Rang 2 14-A Rang Est du chemin Gosford 14-A Rang Ouest du chemin Gosford
SUPERFICIE	650,52 hectares
CADASTRE	Ham-Sud, canton de
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	Richmond
MRC	Des Sources

SECTEUR OUEST	
LOTS VISÉS	14, 15-P Rang 10 14-P, 13-P, 12-P, 11-P, 10-B-P, 10-A, 9-D Rang 11 15-B, 15-A, 14-B, 14-A, 13-B-P, 12-B-P, 12-A, 11-B, 11-A, 10-B, 10-A Rang 1A 17-A-1, 17-A-2, 17-A-3, 17-A-4, 17-A-5, 17-A-6, 17-A-7, 17-A-P, 17-B-1, 17-B-10, 17-B-11, 17-B-12, 17-B-13, 17-B-14, 17-B-15, 17-B-16, 17-B-17, 17-B-18, 17-B-19, 17-B-2, 17-B-20, 17-B-21, 17-B-22, 17-B-4, 17-B-5, 17-B-6, 17-B-7, 17-B-8, 17-B-9, 17-B-P, 17-A-8, 16-B-P, 16-A, 15-B, 15-A, 14-B, 14-A, 13-B, 13-A, 12-B, 12-A Rang 1
SUPERFICIE	1312, 60 hectares
CADASTRE	Ham-Sud, canton de
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	Richmond
MRC	Des Sources

Adoptée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Aucun sujet.

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

Aucun sujet.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil d'une correspondance datée du 17 juin 2013 du ministère de

la Sécurité publique informant la MRC des Sources que l'entente actuelle arrive à échéance le 10 juillet 2014. Il est aussi mentionné que les négociations de la prochaine entente pour assurer les services de police sur le territoire de la MRC se feront à partir du nouveau modèle d'entente en cours d'élaboration.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2013-08-8542

EXAMEN PRATIQUE POMPIER I ET II

CONSIDÉRANT que depuis mars 2013, l'École nationale des pompiers exige que l'examen pratique pour Pompier I et Pompier II soit organisé selon deux options, soit :

1. Établir un partenariat avec un service incendie disposant d'une structure de conteneurs d'acier pour la passation de cet examen.
2. Tenir l'examen pratique dans un bâtiment au choix du gestionnaire de formation en autant que :
 - Ce bâtiment ait été inspecté au préalable, aux frais du gestionnaire, par une personne compétente ;
 - Le gestionnaire ait en sa possession un document attestant qu'il est en droit d'utiliser le bâtiment aux fins d'un examen (par exemple, le dégagement du propriétaire, une preuve de dégagement d'assurance, une preuve qu'aucune autre personne physique ou morale ne détient des droits sur le bâtiment, etc.) ;
 - Les examinateurs de l'École jugent les lieux sécuritaires avant de commencer l'examen et durant son déroulement.

CONSIDÉRANT que pour la MRC des Sources, cette nouvelle exigence entraîne un déplacement pour les pompiers en formation qui devront aller passer cet examen pratique ;

CONSIDÉRANT qu'aucun service incendie de la MRC n'acquerra un conteneur d'acier ou un bâtiment pour réaliser ces examens ;

CONSIDÉRANT que l'École nationale de pompiers a mis en place une norme ayant un impact sur la formation de pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT que cette réalité aura un impact financier auprès des municipalités qui auront à assumer les différents coûts, soit pour les déplacements, soit pour l'acquisition d'un conteneur d'acier ou d'un bâtiment dédié à cette fin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources demande à l'École nationale des pompiers de surseoir à cette exigence afin de tenir compte des réalités des municipalités de cinq mille habitants et moins concernant les exigences des examens de Pompier I et Pompier II.

Adoptée.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que la révision des règlements uniformisés avance bien. L'échéancier prévoit l'adoption des règlements uniformisés par les municipalités au début de 2014.

2013-08-8543**FONDS CULTURE ET SENTIMENT D'APPARTENANCE DES JEUNES DE LA MRC DES SOURCES – APPEL DE PROJETS**

CONSIDÉRANT la politique d'investissement «Fonds culture et sentiment d'appartenance des jeunes de la MRC des Sources» en vigueur à la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT le dépôt du calendrier de cheminement des projets 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources adopte le calendrier du cheminement des projets 2013 de la politique d'investissement «Fonds culture et sentiment d'appartenance des jeunes de la MRC des Sources» et procède à un appel de projets.

Adoptée.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE**2013-08-8544****MANDAT CAHIER DE CHARGES ET OUVERTURE APPEL D'OFFRES PUBLIC**

CONSIDÉRANT la résolution 2012-10-8193 qui stipule que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources dépose une demande de soutien financier auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre de la réalisation d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);

CONSIDÉRANT l'obtention de la subvention du (MTQ) pour un montant de 15 000 \$ afin de réaliser la première étape du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);

CONSIDÉRANT la préparation et la rédaction du cahier de charges pour l'élaboration du plan d'intervention en sécurité routière (PISRMM);

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Roy
appuyé par M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la MRC des Sources accepte le cahier de charges et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à procéder par appel d'offres public pour la réalisation d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM).

Adoptée.

2013-08-8545**MANDAT FORMATION COMITÉ DE SÉLECTION - PISRMM**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de comté des Sources procède à un appel d'offres public pour la réalisation d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM), en vertu de la résolution 203-08-8544;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à former un comité de sélection spécifiquement mandaté pour étudier les soumissions concernant la réalisation d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM).

Adoptée.

ENVIRONNEMENT

2013-08-8546

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 juin 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 juin 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-08-8547

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-08-8548

SITE D'ENFOUISSEMENT

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} JUILLET AU 31 JUILLET 2013

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du site d'enfouissement pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2013 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéro 201300008 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 579,76 \$.

Adoptée.

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE DU 3 JUILLET 2013

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil qu'une dizaine de citoyens ont participé à la séance d'information pour la présentation des étapes de réalisation de la dernière phase de travaux pour la fermeture du LES, soit la végétalisation du site. Les représentants de Bio Génie, la firme conseil responsable des travaux de végétalisation, ont pu répondre aux inquiétudes et questions des citoyens.

Lors de cette séance d'information, les citoyens ont également pu prendre connaissance du plan communication, dont la procédure à suivre pour les plaintes.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Aucun sujet.

EAU

2013-08-8549

RIRPTL – MOBILISATION ACTEURS MUNICIPAUX BASSIN VERSANT TROIS-LACS

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 2013-06-0335 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) par laquelle elle demande aux MRC des Sources et d'Arthabaska de convoquer une rencontre de concertation entre les élus et directeurs généraux des municipalités du bassin versant des Trois-Lacs à la suite des prochaines élections municipales en novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que l'organisme de bassin versant COPERNIC soit également appelée à participer activement lors de cette rencontre de concertation ;

CONSIDÉRANT que l'ampleur de la problématique d'eutrophisation du lac dépend de l'ensemble des instances présentes sur le territoire ;

CONSIDÉRANT qu'une mobilisation active doit survenir pour assurer la pérennité des cours d'eau du bassin versant des Trois-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources informe la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs qu'elle accepte de participer à cette rencontre et de faire partie des organisateurs cette année. Cette rencontre devra se tenir après les élections municipales de novembre 2013 ;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC d'Arthabaska et à COPERNIC.

Adoptée.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les citoyens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Mme Hélène Ménard, présidente de Défi Handicap des Sources tient à remercier la MRC pour l'organisation des activités de l'OTJ principalement le projet qui a permis le déplacement des enfants dans la MRC avec une éducatrice spécialisée. Les familles participantes ont beaucoup apprécié ces activités.

MRC FINANCES

2013-08-8550

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 juin 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-08-8551

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} JUIN AU 30 JUIN 2013

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} juin au 30 juin 2013 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201300423 à 201300458 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 333 081,51 \$.

Adoptée.

2013-08-8552

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-08-8553

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} JUILLET AU 31 JUILLET 2013

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 juillet 2013 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201300459 à 201300564 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 211 175,66 \$.

Adoptée.

INDICATEURS DE GESTION 2012

CONSIDÉRANT le dépôt des indicateurs de gestion 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
Appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte les indicateurs de gestion 2012.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2013-08-8555

EMBAUCHE AU POSTE DE CONTRÔLEUR FINANCIER

Suite à la recommandation du comité de sélection ayant été mandaté pour l'embauche d'une personne au poste de contrôleur financier à la MRC des Sources,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de Mme Audrey Picard au poste de contrôleur financier rétroactivement au 5 août 2013. Mme Picard sera soumise à une période de probation de six mois après quoi, une évaluation sera produite par le directeur général et secrétaire-trésorier en vue de l'obtention de sa permanence.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2013-08-8556

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC DES SOURCES SUR LE COMITÉ DU BARRAGE DENISON

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'exercice de la compétence commune du Lac Denison conclue entre la MRC des Sources et la MRC du Val-Saint-François en date du 13 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que par cette entente, les parties ont convenu aux fins de leur compétence commune de créer un comité formé de quatre (4) membres, soit :

- Le préfet de la MRC du Val-Saint-François ;
- Le préfet de la MRC des Sources ;
- Le maire de la Ville de Danville ;
- Le maire de la Municipalité du Canton de Cleveland.

CONSIDÉRANT que chacun des membres dispose d'un vote ;

CONSIDÉRANT que le conseil de chacune des municipalités locales ou régionales nomme par résolution un substitut pour remplacer le membre désigné au paragraphe 6.1 de ladite entente en cas d'absence de celui-ci et que ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que celui qu'il remplace ;

CONSIDÉRANT que les directeurs généraux et secrétaires-trésoriers des deux MRC ainsi que ceux de la Ville de Danville et de la Municipalité du Canton de Cleveland peuvent également siéger à ce comité, toutefois sans droit de vote ;

CONSIDÉRANT que le comité peut s'adjoindre toute autre personne-ressource aux fins de conseiller les membres du comité ;

CONSIDÉRANT que le rôle des membres du comité est de veiller au respect du budget et de recommander aux MRC tout élément susceptible d'approbation dans le cadre de l'entente intermunicipale préalablement citée dont :

- Le contenu de l'appel d'offre relative à l'étude de sécurité prévue par la loi et l'analyse des résultats obtenus suite à ce dernier ;
- Sur réception de l'étude de sécurité, déterminer si l'entente intermunicipale relative à l'exercice de la compétence commune du Lac Denison conclue entre les MRC du Val-Saint-François et des Sources doit être maintenue ou prendre fin compte tenu, notamment, des sommes requises pour procéder à ces travaux ;
- S'il y a lieu, proposer un calendrier de réalisation des travaux correctifs prévus dans cette étude, et suggérer un mode d'exécution de ces travaux et un budget ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources désigne les personnes suivantes afin de siéger sur le comité du barrage Denison :

COMITÉ DU BARRAGE DENISON	
Membres officiels <i>(obligation d'adoption en novembre)</i>	Représentants des élus (2) Préfet de la MRC, Hugues Grimard Maire de la Ville de Danville, Jacques Hémond
Substituts <i>(obligation d'adoption en novembre)</i>	Représentants des élus (2) Préfet suppléant de la MRC, Pierre Therrien Maire suppléant de la Ville de Danville, nommé par résolution 405-2013
Personnes-ressources	Directeur général et secrétaire trésorier, Rachid El Idrissi Aménagiste et urbaniste-stagiaire, Frédéric Marcotte

Adoptée.

MRC IMMEUBLE

2013-08-8557

RATIFICATION MANDAT ARCHITECTE, RÉALISATION PLANS PRÉLIMINAIRES

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT la résolution 2013-06-8513 par laquelle la MRC des Sources dépose une demande de soutien financier auprès du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour le projet de restauration et de réparation de l'immeuble 309 Chassé;

CONSIDÉRANT que la rédaction du projet nécessitait des informations techniques en architecture, électricité et plomberie de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé la collaboration de l'architecte Chantale Brodeur et Les Consultants SM inc., firme d'ingénierie déjà attirée pour la nouvelle configuration des bureaux de Services Canada au 309 Chassé;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions pour les services d'architecture et d'ingénierie le 5 août 2013, soit :

Service d'architecture : Chantale Brodeur	9 325 \$ + taxes
Service d'ingénierie : Les Consultants SM inc.	9 775 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources ratifie les mandats octroyés le 5 août 2013 à l'architecte Chantale Brodeur et à la firme Les Consultants SM inc. pour le projet de restauration et de réparation de l'immeuble 309 Chassé déposé au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adoptée.

2013-08-8558

COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT
PROJET : ÉTUDE OPPORTUNITÉ MÉTAUX À WOTTON
FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (MAMROT)

CONSIDÉRANT que l'industrie manufacturière et que la création de nouvelles entreprises et de la sous-traitance ont été identifiés comme champs d'intervention prioritaire dans le plan de diversification économique pour la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans le cadre de la diversification économique de la région, car il s'agit de favoriser le développement d'entreprises de 2^e et 3^e transformation ;

CONSIDÉRANT que cette étude fait partie de la stratégie de diversification économique du territoire de la MRC des Sources : 5.2 Attirer dans la MRC des projets d'affaires durables et à valeur ajoutée ;

CONSIDÉRANT que le comité de diversification et de développement de la MRC des Sources du 17 juin 2013 recommande positivement ce projet auprès du conseil de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources appuie la Municipalité de Wotton dans la réalisation d'une étude d'opportunité de recyclage et d'utilisation de métaux précieux par une contribution financière non récurrente de 21 500 \$ du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adoptée.

2013-08-8559**COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT****PROJET : ÉTUDE DE FAISABILITÉ CRÉATION D'UNE ŒUVRE LUMINEUSE DANS LE Puits MINIER DE LA MINE JEFFREY, ASBESTOS FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (MAMROT)**

CONSIDÉRANT que la Mine Jeffrey est identifiée comme élément récréo-touristique structurant à caractère régional et que son potentiel de développement récréo-touristique est reconnu dans le Schéma d'aménagement de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par la Ville d'Asbestos, de mettre en valeur son patrimoine industriel minier et ce, malgré la cessation des activités minières;

CONSIDÉRANT que la réalisation éventuelle d'une telle œuvre constituerait une attraction unique et sans pareil au Québec;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'équipe d'artistes-consultants dans la mise en lumière architecturale d'envergure;

CONSIDÉRANT que les concepteurs seront vigilants à ne pas créer de pollution lumineuse en respect de la proximité du territoire avec la réserve mondiale du ciel étoilé.

CONSIDÉRANT que le comité de diversification et de développement de la MRC des Sources du 21 mai 2013 recommande positivement ce projet auprès du conseil de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources appuie la Ville d'Asbestos dans la réalisation de ce projet d'étude de faisabilité pour la réalisation d'une oeuvre lumineuse permanente de type Land Art* à Asbestos dans le puits de la Mine Jeffrey par une contribution financière non récurrente de 16 900 \$ du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adoptée.

2013-08-8560**COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT****PROJET : ÉTUDE DE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT VILLE DE DANVILLE FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (MAMROT)**

CONSIDÉRANT que le développement de la Ville de Danville a été identifié comme élément porteur de diversification économique pour la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce plan sera déterminant dans la mobilisation de la municipalité et de la population dans la réalisation de projets porteurs ;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée de la Ville de Danville, inscrite à son plan de diversification et de développement, de réaliser une étude de potentiel de développement;

CONSIDÉRANT que le comité de diversification et de développement de la MRC des Sources du 21 mai 2013 recommande positivement ce projet auprès du conseil de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources appuie la Ville de Danville dans la réalisation de ce projet d'étude de potentiel de développement Ville de Danville par une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

QUE le promoteur tienne compte des études réalisées par la MRC et le CLD des Sources (étude des filières et parcs industriels, stratégie de diversification économique du territoire de la MRC des Sources, etc.).

Adoptée.

2013-08-8561

COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT

**PROJET : SALON DE DIVERSIFICATION AGRICOLE, SAINT-CAMILLE
FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (MAMROT)**

CONSIDÉRANT que la programmation du Salon régional d'animation sur la diversification agricole de Saint-Camille abordera des enjeux inscrits à l'Agenda 21 et la démarche de PDZA touchant directement la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le Salon régional d'animation sur la diversification agricole de Saint-Camille a, par le passé, engendré des retombées positives dans sa communauté et dans la MRC ;

CONSIDÉRANT l'expertise du comité organisateur dans la tenue de ce type d'activité;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les priorités 2013 du Plan de diversification et de développement de la MRC des Sources.

CONSIDÉRANT que le comité de diversification et de développement de la MRC des Sources du 19 août 2013 recommande positivement ce projet auprès du conseil de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources appuie la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille dans la réalisation de la programmation de l'édition 2013 du Salon régional d'animation sur la diversification agricole de Saint-Camille par une contribution financière non récurrente de 8 000 \$ du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF

Aucun sujet.

VARIA

Aucun sujet.

2013-08-8562

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier